



Deuxième Phase du partenariat
avec la République Démocratique du Congo (RDC)
Adoptée par email le 16 juillet 2020

EB.2020.12

Considérant

1. L'adoption en 2012 par le Conseil des Ministres de la RDC de la Stratégie Nationale REDD+ et la finalisation de son Plan d'Investissement National REDD+ en 2016 ;
2. L'établissement d'un partenariat entre la RDC et CAFI par la signature de la première Lettre d'intention et l'adoption de la décision EB.2016.05 portant sur l'allocation des financements ;
3. Les résultats de la vérification indépendante à mi-parcours portant sur les progrès de la mise en œuvre de la Lettre d'intention conduite en 2019, ainsi que la seconde vérification actuellement en cours ;
4. Les besoins conséquents en termes d'appui du fait des tendances récentes de déforestation et de perte de couvert forestier ainsi que des répercussions économiques dues à la crise sanitaire actuelle liée au COVID-19, et de ce fait l'urgence de hausser le niveau d'engagement et les ambitions tant de la RDC que de ses partenaires ;
5. Le niveau de consensus suffisant au sein du Conseil d'Administration sur le Cadre stratégique et sur les principes clé du partenariat, à savoir plus spécifiquement :
 - a. En termes de contenu :
 - i. L'alignement sur les priorités nationales énoncées dans les cadres de planification stratégiques du pays ainsi que dans la future Contribution Déterminée au niveau National révisée
 - ii. L'importance d'une cohérence entre les engagements pris dans la Lettre d'Intention et les objectifs fixés par le pays dans le cadre de sa CDN révisée ;
 - iii. L'alignement de la programmation future sur les orientations de la Stratégie Nationale REDD+ et de son Plan d'Investissement, notamment en ce qui concerne l'importance d'adresser l'ensemble des moteurs de déforestation (gouvernance, agriculture, forêt, énergie, aménagement du territoire, sécurisation foncière, démographie, mine et hydrocarbure) ;
 - iv. La complémentarité des appuis aux processus de réformes et aux investissements opérationnels sur le terrain, au travers de programmes thématiques mais aussi intégrés sur une aire géographique donnée ;

- v. Le besoin d'établir un partenariat élargi et ouvert à de nombreux partenaires du Gouvernement, tant publics que privés, permettant de lever des financements conséquents sur des objectifs thématiques prioritaires à préciser conjointement portant sur :
 - La mise en place de systèmes de paiements pour services environnementaux permettant d'appuyer une transition vers des systèmes autofinancés de production agricole zéro-déforestation et de gestion durable des forêts ;
 - La mise en place de systèmes d'incitations aux investissements privés pour le développement de l'agriculture en zones de savanes ;
 - L'accès à des sources d'approvisionnement en énergie durable ;
 - L'appui à une transition démographique et à l'émancipation des femmes.

- b. En termes de mécanismes de mise en œuvre :
 - i. CAFI souhaite appuyer la partie nationale dans l'établissement d'un partenariat élargi à d'autres partenaires du Gouvernement pour aligner diverses sources de financement à l'atteinte des objectifs agréés conjointement à la hauteur des ambitions climat et de développement de la RDC
 - ii. Les financements de CAFI seront orientés, autant qu'approprié, au travers du FONAREDD et ce, sur base des besoins et des capacités d'absorption démontrées ;
 - iii. La révision des mécanismes de mise en œuvre des financements CAFI (modalités d'accès et approches basées sur la performance) est actuellement en cours dans le cadre de la revue du Fonds fiduciaire de CAFI et des nouveaux accords de contribution en cours de négociation et de signature.

Le Conseil d'administration:

- Reconnait les défis considérables de développement que rencontre la RDC ainsi que la nécessité d'adresser les enjeux d'atténuation des changements climatiques et de conservation des forêts dans un contexte plus large de promotion d'une économie verte, inclusive et zéro-déforestation qui permettrait non seulement de préserver les forêts et la biodiversité du pays mais aussi d'atteindre des objectifs tangibles de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de promotion d'un développement rural durable ;
- Décide d'initier les négociations d'une Lettre d'Intention avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour une nouvelle phase de partenariat sur la période 2021-2030 sur base du cadre stratégique développé conjointement entre CAFI et la RDC et discuté lors de la 15ème réunion du Conseil ;
- Travaille actuellement sur une Note portant sur la mise en place d'un partenariat pour « Un nouveau Pacte pour un Développement Rural Vert en RDC 2021-2030 » afin de faciliter la consultation avec les partenaires financiers du pays et souhaite présenter les avancées de ces travaux internes au Gouvernement d'ici septembre 2020 au plus tard ;
- Propose au Gouvernement de la RDC d'établir un groupe de travail de haut niveau avec des représentants des cabinets de la Présidence, de la Primature et des ministères clé, dont les relations avec le Comité de Pilotage du FONAREDD méritent à être définies, pour initier l'identification des priorités et engagements respectifs clé pouvant structurer la nouvelle phase du partenariat et qui permettront d'atteindre des objectifs ambitieux dans les domaines suivants :
 - Conservation des forêts à haute valeur,
 - Agriculture,
 - Démographie,

- Énergie,
- Climat des affaires et mobilisation des ressources domestiques.

Ces objectifs précisés par la partie nationale pourraient faire l'objet d'une discussion avec le Conseil d'Administration de CAFI à compter de septembre 2020 ;

- Souhaite souligner l'importance de la conduite de processus inclusifs dans le cadre de l'identification et de la négociation de ces objectifs et ce, afin d'assurer une valorisation des contributions de la société civile et du secteur privé dès l'initiation des discussions ainsi qu'une appropriation par l'ensemble des parties prenantes desdits objectifs en vue d'augmenter les chances de succès dans la mise en œuvre d'un futur partenariat.